

Comblent les failles des lois commerciales limiterait les flux financiers illicites en Afrique

Comblent les failles dans les cadres législatifs africains limiterait le taux de flux financiers illicites quittant l'Afrique et financerait son développement.

TUNIS, TUNISIE, September 5, 2019 /EINPresswire.com/ -- En Afrique, les flux financiers illicites dans le secteur commercial (FFI) sont les plus élevés. Viennent ensuite, les flux provenant des activités criminelles, puis ceux découlant de la corruption, selon le [rapport du Groupe de Haut Niveau](#) (GHN) sur les FFI. Le rapport du GHN estime qu'environ 50 milliards de dollars quittent le continent Africain chaque année à l'Afrique en raison de (sur)sous facturation des prix. Si ces fonds demeuraient sur le continent, le PIB de l'Afrique serait supérieur à au moins 16%. De tels fonds auraient financés les projets de développement de l'Afrique.

La faiblesse des cadres législatifs et réglementaires facilite les activités illicites. En effet, la plupart des législations fiscales africaines ont été élaborées au début des années 1960 et à la fin des années 1970. De ce fait, elles ne sont plus pertinentes pour les écosystèmes économiques actuels. La plupart comportent des failles dans leurs régimes d'exonérations fiscales ou conventions fiscales. Lesquelles peuvent neutraliser la charge du contribuable dans deux juridictions différentes. Ainsi, pensant attirer les investissements locaux et étrangers du secteur privé, les gouvernements africains favorisent plutôt l'évasion fiscale. Par conséquent, une refonte des cadres fiscaux législatifs est nécessaire, en particulier en exonération fiscale.

Les moyens efficaces d'engager un discours politique et législatif sur les FFI et la mobilisation des ressources domestiques sont au cœur du Séminaire de Renforcement de capacités des parlementaires africains qui s'ouvre aujourd'hui à Tunis. Le séminaire est organisé par le [Réseau pour la Justice Fiscale Afrique](#) (RJFA) en collaboration avec le Forum Africain sur l'Administration Fiscale et l'Observatoire Tunisien de l'Economie (OTE). Il y sera question notamment de : mise en œuvre des recommandations du rapport du GHN, d'initiatives d'attraction d'investissements privés et Conventions de double imposition, de la domestication des principes de la Vision Minière Africaine et enfin de la mobilisation des ressources pour financer le développement. Le séminaire se tiendra jusqu'au 6 septembre 2019 et réunit près de 50 membres d'assemblées nationales, régionales et panafricaines.

Contacts : Farah Nguegan, Responsable communication, Courriel: fnguegan@taxjusticeafrica.net

Farah Nguegan
Tax Justice Network Africa
+254 754 526162

[email us here](#)

Visit us on social media:

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[LinkedIn](#)

This press release can be viewed online at: <http://www.einpresswire.com>

Disclaimer: If you have any questions regarding information in this press release please contact the company listed in the press release. Please do not contact EIN Presswire. We will be unable to assist you with your inquiry. EIN Presswire disclaims any content contained in these releases.

